

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAUT,
Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY,
M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THÉVENOT,

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI,
Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,
M. Philippe BENASSAYA,
M. Luc WATTELLE,
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,
M. Olivier DELAPORTE, représenté par M. Pierre SOUDRY,
M. Olivier LEBRUN.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 12

Objet : Annulation d'une subvention pour la création de logements sociaux et octroi d'une nouvelle subvention au bailleur social Versailles Habitat d'un montant de 394 800 € pour la création en construction neuve de 48 logements sociaux de type PLAI et PLUS sur la commune des Loges-en-Josas, 10-12 rue de Buc.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 20 décembre 2016,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5216-5.I al.3 ;

Vu la délibération n°2016-03-08, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 8 mars 2016, portant création d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) pour les subventions versées aux bailleurs sociaux au titre de l'aide à la surcharge foncière pour l'année 2016 ;

Vu la délibération n°2016-06-16, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016 relative à l'octroi de subventions pour la création de logements sociaux et à l'adoption d'un référentiel de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016, portant sur l'actualisation et la consolidation des

délégations de compétences du Conseil au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière d'habitat pour attribuer les subventions pour la création de logements ;

La subvention pour la création de logements sociaux attribuée aux opérateurs du logement social est effective dans son nouveau cadre d'application depuis le 27 juin 2016

Elle permet de contribuer au financement des opérations de logement social hors PLS sur le territoire de Versailles Grand Parc ;

Lors de sa séance du 10 novembre 2016, le Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc avait attribué au bailleur social Versailles Habitat une subvention pour la création de logements sociaux pour l'opération située 10-12 rue de Buc – Les Loges-en-Josas (décision n°2016-11-07).

Cette subvention, d'une valeur de 477 916 €, fut attribuée sur la base de la programmation des logements décidée à l'époque : 21 PLAI, 38 PLUS et 10 PLS.

Versailles Habitat a dû revoir la programmation de l'opération qui est composée aujourd'hui de 57 logements : 17 PLAI, 31 PLUS et 9 PLS.

Cette modification implique des changements dans le plan de financement du projet. A cet effet et sur la base de la nouvelle programmation de l'opération, Versailles Habitat a soumis à Versailles Grand Parc, le 7 décembre 2016, une nouvelle demande de subvention pour la création de logements sociaux pour l'opération située 10-12 rue de Buc – Les Loges-en-Josas.

En contrepartie de la subvention octroyée, Versailles Habitat s'engage à réserver à la communauté d'agglomération un contingent de 5 logements.

Programme subventionné :

Nom du bailleur	Adresse de l'opération	Commune	Nb lgts	Programme						Subvention octroyée par VGP
				Acquisition-Amélioration			Construction neuve			
				PLAI	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLS	
Versailles Habitat	10-12 rue de Buc	Les Loges-en-Josas	57				17	31	9	394 800 €

En conséquence, le Bureau communautaire :

DÉCIDE :

- 1) d'annuler l'octroi de la subvention de 477 916 € accordée lors du Bureau du 10 novembre 2016 ;
- 2) de verser une subvention de 394 800 € au bailleur social Versailles Habitat pour la réalisation de quarante-huit logements sociaux de type PLAI et PLUS situés 10-12 rue de Buc – Les Loges-en-Josas ;

- 3) que la subvention est attribuée dans le cadre de l'Autorisation de Programme 2016-001 ;
- 4) d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 204, fonction 70, sur les natures 20422 « subvention d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations » pour les bailleurs sociaux relevant du droit privé et 204182 « subvention d'équipement versée aux autres établissements publics locaux – bâtiments et installations » pour les bailleurs sociaux dont le statut relève des établissements publics ;
- 5) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 6) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **19**

Nombre de suffrages exprimés : **12**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Versailles, le 20 décembre 2016.

<p>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 23/12/2016 de l'affichage le : retiré de l'affichage le :</p>



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services